



L'an deux mille vingt et un le 24 du mois de Juin, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Champenoux, après convocation légale du 18 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

**Présents :** M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - M. LAURENT Stéphane – M. BECCHETTI Daniel - M. BARTHELEMY Philippe – Mme MOUGEOT Colette – M. VOINSON Philippe- - M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. PORTALLEGRI Robert – M. DE LIBERALLI David - Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe - Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – M. MATHEY Dominique - M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. POIREL Patrick - M. FAGOT REVURAT Yannick - Mme LORETTE Delphine - M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard M. FRANCOIS Vincent - M. BRIDARD Franck – M. BERNARD Philippe - M. DIEDLER Franck – M. GUILAUME Geoffrey M. CHANE Alain – Mme JELEN Nelly – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. FECHTIG Alain - M. MATHIEU Denis – M. CERUTTI Alain –M. BAUDOUIN Cédric - Mme HUART Sonia -

**Procurations :** M. RAKOTONDRAMANITRA à M. BARTHELEMY Philippe – M. MARTIN Christophe à M. VOINSON Philippe M. IEMETTI Jean Marc à M. BRIDARD Franck – M. CAPS Antony à M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MOUGINET Dominique à M. CHANE Alain -

**Excusé(s) :** M. JOLY Philippe - Mme FRANCOIS Valérie – Mme ROJAS Magali

**Secrétaire de séance :** Mme MOUGEOT Colette

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 55

Présents : 40

Pouvoirs : 5

Excusés : 3

**Votants : 45**

Date d'affichage : le 30 juin 2021

**SUFFRAGE EXPRIME :**

Pour : 45

Contre :

Absentions :

**CT/PR**

03/06/2021

INSTITUTION

**Adhésion à l'agence de développement du Sud Meurthe-et-Moselle**

**Vu** les axes 3 et 4 du Projet de Territoire de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné, intitulés respectivement « un territoire d'emploi » et « un territoire qui respire » ;

Nicolas L'Huillier, vice-président en charge de l'économie, de l'emploi et de l'insertion, rappelle que les 13 intercommunalités membres de la Multipôle Nancy Sud Lorraine présentent des interdépendances et des complémentarités en termes de dynamiques économiques et d'emploi. Elles portent ensemble l'ambition de faire converger leurs politiques de développement pour organiser une réponse coordonnée face aux enjeux de relance économique et aux enjeux des transitions écologiques, alimentaires, numériques.

Pour marquer cette volonté, le comité syndical de la Multipôle réuni le 10 avril 2021 a délibéré à l'unanimité, pour accompagner les intercommunalités membres dans la démarche de création d'une agence de développement économique avec l'objectif de parvenir à la création en début d'été 2021.

Cette démarche est menée en lien avec la Région Grand Est afin de mailler le territoire régional par un réseau d'agences de développement.

Cette agence constituera un véritable outil unifié au service de la stratégie économique de notre intercommunalité et du développement des entreprises du territoire.

Pensée comme un levier d'accélération et d'appui aux politiques économiques de chacune des intercommunalités, cette nouvelle agence s'appuiera pour cela sur une équipe d'une quinzaine de salariés, permettant de couvrir des missions de développement endogène et exogène. Son organisation lui permettra :

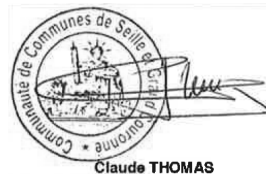
- d'agir en proximité, par la présence de chargés de missions dédiés (1 agent à temps plein à l'échelle du Val de Lorraine),
- d'apporter une expertise sur certains sujets pointus (numérique, santé, industrie, transition écologique, commerce de proximité, ...),
- d'animer l'écosystème économique à l'échelle du Sud Meurthe-et-Moselle,
- de promouvoir le Sud Meurthe-et-Moselle, de prospecter et d'accompagner l'implantation de nouvelles entreprises à cette échelle.

Le financement de cette agence reposerait sur une cotisation annuelle de 865 000 € pour le Conseil Régional du Grand Est et de 700 000 € pour la Métropole du Grand Nancy. Les cotisations des 12 communautés de communes seraient calculées sur la base du reste à charge et réparties au prorata du Potentiel Financier Agrégé par habitant (PFIA), comme le précise le tableau de répartition joint à la présente délibération. Cela représenterait, pour la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné, une cotisation annuelle de 15 784 € en année pleine (soit 7892 € pour les 6 mois restant de l'année 2021).

Cette agence de développement économique doit constituer un nouvel outil pour les 13 EPCI ayant travaillé à sa création et être à la fois innovant, utile et proche des territoires.

**Le Conseil Communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **Approuve** le principe de création de l'agence de développement économique selon les principes exposés dans la présente délibération
- **Autorise** le président à signer les projets de statuts de l'agence de développement économique, structurée sous une forme associative figurant en annexe
- **Désigne** M. L'HUILLIER Nicolas comme représentant appelé à siéger au sein de l'assemblée générale de l'agence
- Accorde une cotisation de 7 892 € au titre de l'année 2021 destinée à contribuer aux dépenses générales de l'agence pour 2021
- **Ouvre** au budget les crédits nécessaires à cette opération



CLAUDE THOMAS  
2021.06.29 20:15:21 +0200  
Ref:20210629\_171202\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président